

En Corse, 28 % des emplois salariés sont compatibles avec le télétravail

Insee Flash Corse • n° 92 • Novembre 2024

En 2021, 28 % des emplois salariés sont compatibles avec le télétravail en Corse. Du fait de la structure sectorielle de l'économie régionale, l'île se place au dernier rang des régions françaises avec une part inférieure de cinq points à la moyenne nationale. Les emplois télétravaillables se concentrent dans les services dits à haute valeur ajoutée et l'administration publique. Ils se situent dans les deux principales agglomérations corses : Ajaccio et Bastia. Ils sont plus souvent occupés par des femmes et des actifs expérimentés.

Le télétravail est devenu un nouveau mode de travail depuis la crise sanitaire de 2020. Son développement engendre de nouveaux enjeux en termes d'organisation du travail, de déplacement domicile-travail ainsi que sur le marché immobilier. En Corse, 48 100 emplois peuvent être potentiellement exercés en télétravail. Ils représentent 28 % des emplois salariés de la région. Un métier est identifié comme télétravaillable lorsque les tâches à effectuer au quotidien sont jugées compatibles avec ce mode de travail. Pour autant, il n'est pas forcément télétravaillé comme c'est le cas pour les 5 000 enseignants de l'île.

Un tissu économique insulaire moins favorable au télétravail qu'ailleurs

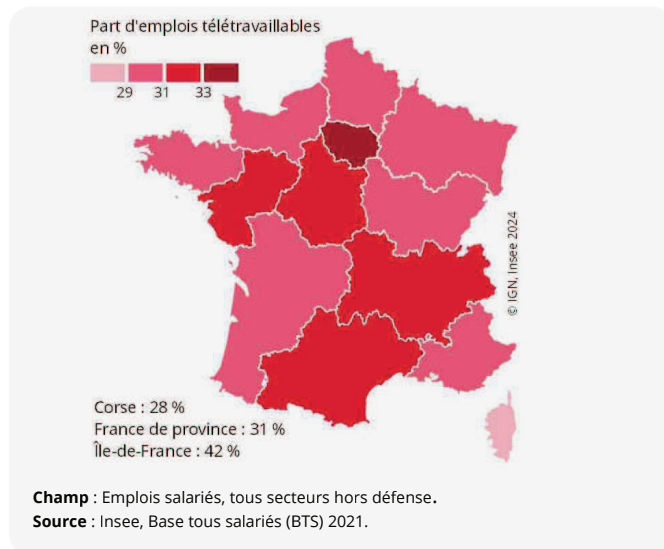
Avec 28 % d'emplois télétravaillables, la Corse se place au dernier rang des régions françaises, juste derrière la Normandie et Bourgogne-Franche-Comté (30 %) et cinq points sous la moyenne de France métropolitaine (33 %) ► [figure 1](#).

Cela s'explique par la structure sectorielle de l'économie corse. En premier lieu, l'hébergement-restauration et la construction occupent chacun une place plus importante dans l'emploi insulaire (23 %) qu'en France (11 %). Or, la plupart des métiers n'y sont pas compatibles avec le télétravail à l'instar des serveurs, cuisiniers, employés d'hôtellerie ou ouvriers du bâtiment. À l'inverse, les services à haute valeur ajoutée – plus propices au travail à distance – sont moins présents en Corse. Ils représentent 7 % de l'emploi insulaire, soit deux fois moins qu'au niveau national.

Les services à haute valeur ajoutée et administratifs regroupent la moitié des emplois télétravaillables

Les secteurs les plus propices au télétravail sont les services dits à haute valeur ajoutée. Il s'agit surtout des domaines des assurances, de la comptabilité et de la finance, de la communication ou des activités scientifiques et techniques. Les deux tiers des emplois y sont télétravaillables ► [figure 2](#). Les métiers qui y sont exercés concernent souvent des prestations dématérialisées et donc compatibles avec ce mode de travail.

► 1. Part d'emplois télétravaillables par région



Dans l'administration publique et l'enseignement, la majorité des emplois peuvent être télétravaillés (56 %). Les métiers informatisés des domaines administratifs et de gestion, très présents tant au sein des collectivités locales que dans la fonction publique d'État se prêtent à ce mode de travail. Les enseignants ont aussi travaillé à distance lors des confinements pendant la pandémie de Covid-19.

Ces deux ensembles de services représentent la moitié des emplois compatibles avec le télétravail pour un quart de l'ensemble des emplois de l'île.

Dans les autres secteurs, les activités principales offrent moins de possibilités de télétravail du fait de leur nature productive (agriculture, industrie, construction) ou de services directs (hébergement, restauration, santé). Néanmoins, certains métiers supports à ces activités permettent de télétravailler, en particulier ceux en lien avec la gestion administrative de l'entreprise lorsque celle-ci reste internalisée comme le secrétariat.

► 2. Effectifs et part d'emplois télétravaillables par secteur d'activité

Secteur d'activité	Corse			France métropolitaine
	Nombre de postes télétravaillables	Part d'emplois télétravaillables (en %)	Part du secteur dans l'emploi (en %)	Part du secteur dans l'emploi (en %)
Services à haute valeur ajoutée	7 550	63	7	14
Administration publique et enseignement	17 696	56	18	15
Santé humaine et action sociale	5 730	25	13	15
Autres secteurs	7 501	25	17	22
Commerce	5 041	19	16	13
Industrie et énergie	1 595	17	5	11
Construction	1 780	11	10	6
Hébergement et restauration	1 238	6	13	5
Ensemble des emplois	48 131	28	100	100

Lecture : Dans les services à haute valeur ajoutée, 7 550 postes sont télétravaillables en Corse. Ils représentent 63 % des emplois du secteur. Ce secteur représente 7 % de l'emploi en Corse, contre 14 % en France métropolitaine.

Champ : Emplois salariés, tous secteurs hors défense.

Source : Insee, Base tous salariés (BTS) 2021.

Les agglomérations d'Ajaccio et Bastia concentrent les activités propices au télétravail

Les communautés d'agglomération du Pays ajaccien et de Bastia regroupent 57 % des emplois compatibles avec le télétravail pour 48 % de l'emploi insulaire ► **figure 3**. Les emplois sont davantage télétravaillables qu'en moyenne insulaire (+6 points) en raison de leur positionnement sectoriel. Les services à haute valeur ajoutée, l'administration publique et l'enseignement représentent un tiers de l'emploi contre un quart en moyenne dans l'île. À l'inverse, les secteurs peu propices au télétravail, tels que la construction et l'hébergement-restauration, représentent moitié moins d'emplois qu'en moyenne dans l'île.

Dans la communauté de communes du Centre Corse, 42 % des emplois sont télétravaillables, c'est la part la plus élevée des intercommunalités. Elle s'explique par la présence de l'Université de Corse à Corte.

Dans sept intercommunalités, les emplois exercés sont peu compatibles avec le travail à distance. Moins de 20 % des emplois y sont télétravaillables. Dans les communautés de communes du Spelunca-Liamone, de l'Alta Rocca, du Sud Corse, du Nebbiu, du Taravo et du Cap Corse, c'est l'orientation touristique qui prédomine. L'hébergement-restauration, peu propice au télétravail, y couvre entre un quart et un tiers des emplois. Au sein de l'EPCI de l'Oriente, c'est l'orientation agricole de l'emploi (43 % des emplois) qui explique la moindre possibilité de télétravailler. •

Arnaud Luciani, Charles Raffin (Insee)

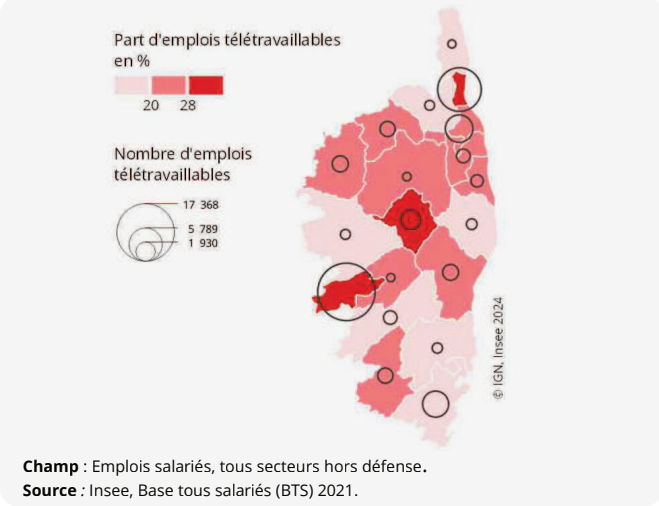
► **Sources**

Les données de cette étude proviennent de la Base tous salariés, source statistique produite par l'Insee et issue des Déclarations sociales nominatives.

► **Méthode**

L'approche du métier télétravaillable est initiée par des chercheurs américains sur la base d'une enquête menée auprès de travailleurs, puis adaptée à la liste des métiers exercés en France [Alleaume F., Horvais A.-S., 2023 ; pour en savoir plus].

► 3. Emplois télétravaillables suivant les intercommunalités de Corse



► **Encadré - Télétravail : les femmes en première ligne**

Les métiers compatibles avec le télétravail sont féminisés. Les femmes occupent 63 % des emplois télétravaillables alors qu'elles représentent 48 % des salariés sur le marché du travail insulaire. Cela s'explique par leur forte présence dans les métiers de l'enseignement (70 % de femmes), mais aussi ceux de la gestion administrative et du secrétariat (74 %), des fonctions supports transversales à tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, les métiers télétravaillables sont plus fréquemment occupés par les actifs plus âgés. Les salariés sont plus âgés dans l'administration, l'enseignement ou les activités juridiques et comptables. À l'inverse, le secteur de la restauration emploie des salariés plus jeunes.

En outre, par leur expérience acquise dans la sphère professionnelle, les salariés plus âgés occupent davantage des postes d'encadrement. Or, ces postes sont davantage compatibles avec le télétravail.

► **Pour en savoir plus**

• Alleaume F., Horvais A.-S., « Environ 420 000 emplois sont compatibles avec le télétravail en Normandie », Insee Analyses Normandie n° 111, avril 2023.